À Lyon, l'École normale supérieure face aux accusations de « préférence islamique », l'établissement avait pourtant banni l'aumônerie catholique quelques années plus tôt

18/10/2022 à 12h31



Des élus de la région Auvergne-Rhône Alpes sonnent la charge contre l'École Normale Supérieure (ENS), accusée de « préférence islamique » en raison de la présence remarquée d'une association religieuse musulmane dans ses locaux. L'établissement avait pourtant banni l'aumônerie catholique quelques années plus tôt. Enquête.

Faut-il voir une nouvelle manifestation de l'entrisme islamique qui sévit dans de nombreux établissements scolaires en France depuis la rentrée ? La question se pose à nouveau cette fois-ci au sein du campus lyonnais de l'École normale supérieure (ENS) où une association, se présentant officiellement comme l'association musulmane de l'ENS Lyon (AMENS), a fait son apparition lors de la rentrée de septembre. Au delà de l'atteinte manifeste à la laïcité, c'est le deux poids deux mesures qui suscite l'indignation de

certains élus alors que l’aumônerie catholique se voit refuser l’accès à l’établissement depuis 2020.

Une atteinte à la laïcité

Les faits ont été portés à la connaissance d’Isabelle Surply, élue du groupe Liberté, Identité, Souveraineté à la région Auvergne-Rhône-Alpes et déjà bien connue pour avoir été à l’origine de l’expulsion d’un imam islamiste d’une mosquée de Saint-Chamond, quelques mois plus tôt. L’édile, qui se présente par ailleurs comme une lanceuse d’alerte sur le terrain de la lutte contre l’islamisme, a aussitôt alerté les instances dirigeantes régionales de la présence de l’AMENS au forum des associations de Normal Sup. Dans un mail adressé à la vice-présidente déléguée à l’Enseignement Supérieur, à la Recherche et à l’Innovation, ainsi qu’au cabinet du président de région Laurent Wauquiez, l’élue s’étonne que l’association ait pu être agréée par la direction de l’école, en contradiction avec le principe de laïcité en vigueur dans son enceinte. L’article 43 du règlement intérieur de l’établissement rappelle ainsi l’interdiction de manifester des croyances religieuses. En effet, et contrairement aux autres établissements de l’enseignement secondaire, cette disposition s’applique également aux élèves *« qui ont, en vertu des dispositions du statut particulier, la qualité de fonctionnaire stagiaire »,* précise par ailleurs le texte. Un statut qui contraint les étudiants à un certain nombre de devoirs, au même titre que les fonctionnaires titulaires, parmi lesquels un respect strict de la laïcité. Dès lors, la présence de l’association interroge alors que cette dernière se présente officiellement comme une association cultuelle se donnant notamment pour objectif de *« découvrir la culture et les pratiques musulmanes »* et de *« permettre aux musulmans de l’école de vivre pleinement leur spiritualité »*.



L’aumônerie catholique exclut quelques

années plus tôt

La présence de l'AMENS interroge d'autant plus aujourd'hui que quelques années plus tôt, c'est l'aumônerie catholique de l'ENS qui avait été priée d'officier en dehors des locaux. En 2020, l'école s'était justement prévalue du caractère cultuel de l'association la catégorisant comme *« organisation politique ou religieuse »* pour justifier son exclusion. De là à y voir aujourd'hui une *« préférence islamique »* selon les mots d'Isabelle Surply il n'y a qu'un pas. Les 80 membres de l'aumônerie poursuivent aujourd'hui leurs activités au sein de l'église Notre Dame des Anges dans le 6ème arrondissement et s'indigne de la présence d'une association aux statuts pourtant sans équivoque . *« Je déplore le fait qu'il y ait une confusion sur cette fameuse laïcité. Il serait bon d'avoir la même politique pour tout le monde : soit on réintègre l'aumônerie soit on exclut l'association musulmane. C'est tout de même étonnant de voir que dans un pays comme la France une association musulmane est mieux acceptée dans une grande école qu'une aumônerie catholique »*. Une incohérence également soulignée par Isabelle Surply qui invite l'association à *« changer ses statuts »* pour réintégrer l'ENS. *« C'est tout le monde ou personne »* s'insurge l'édile.

[…]

Valeurs